

---

**Mise en place du LMD et  
conventionnement avec l'université et  
le Conseil Régional en Île-de-France:  
Enjeux et modalités de mise en oeuvre**

---

---

# Les enjeux

- Une réforme très attendue (protocole de Bologne 1999).
  - Une valorisation significative de la profession d'infirmier (attractivité)
  - Une intégration facilitée des infirmiers dans le parcours de formation universitaire (L→M→D)
-

---

# Les enjeux (suite)

- Nouveau programme de formation et référentiel de compétences
  - Universitarisation de la formation
    - Enseignement : 2100 h (dont 1/3 temps universitaire)
    - Clinique : (stages) : 2100 h
    - Temps personnel : 900 h
- NB : Temps universitaire concerne principalement les domaines d'enseignement « sciences biologiques et médicales » et « sciences humaines et droit »
-

---

# Les impacts de la réforme

- Revalorisation statutaire (protocole février 2010)

Intégration en catégorie A

Surcoût = 2000 € par an

- Pour les établissements supports d'IFSI, des surcoûts liés notamment :
    - A la rémunération des enseignants
    - À la nécessaire adaptation des locaux
    - À l'acquisition d'équipements pédagogiques
    - ... et s'ajoutant (depuis le transfert de la formation initiale à la région) au sous-financement chronique de plusieurs IFSI (exploitation et investissement)
-

---

# La problématique en Île-de-France

Un appareil de formation très éclaté :

- 62 IFSI dont :
  - 33 FHF / IDF
  - 18 AP / HP

Pour les établissements FHF/IDF :

- Une capacité moyenne inférieure de moitié à celle de l'AP/HP
  - Autonomie des établissements + dispersion des IFSI : quelle coordination, quelle stratégie FHF/IDF ?
-

---

# Le dispositif

(circulaire du 9 juillet 2009)

- Les EPS supports d'IFSI doivent se regrouper au sein d'un GCS/IFSI afin de passer convention avec l'université (faculté de médecine) et la région.
  - Une échéance : signature des conventions au plus tard fin juin 2010
-

---

# Le dispositif (suite)

## L'objet du GCS

Personne morale de droit public, le GCS est l'interlocuteur unique dans la mise en place du processus LMD

Il doit notamment :

- 1. Passer convention avec les universités et suivre le processus LMD
  - 2. Constituer le cadre d'une organisation structurée entre les IFSI qui permette notamment l'intervention des universitaires dans l'enseignement
  - 3. Mutualiser les expériences des IFSI dans le domaine pédagogique
-

---

# Le dispositif (suite)

## La durée

6 ans renouvelable par tacite reconduction

## Modalités de constitution

- Désignation par l'ARH du ou des EPS chargés de rédiger la convention constitutive et d'initier les premières réunions (en lien avec la DRASS)
  - Réunion de l'Assemblée Générale du GCS (2 représentants par établissement)
  - Élection de l'Administrateur
-

---

# Le dispositif (suite)

## → L'Assemblée Générale du GCS

est présidée par l'Administrateur du Groupement.

Elle délibère notamment sur :

- la définition de la politique du GCS
- le projet de convention tripartite
- l'élection de l'administrateur

.....

## → L'Administrateur du GCS

élu pour une durée de trois années renouvelable

- convoque l'Assemblée Générale
- prépare et exécute les décisions de l'Assemblée Générale
- représente le GCS

.....

---

---

# Le dispositif (suite et fin)

## → La Commission spécialisée

### Composition

- Directeur de l'ARH/ARS ou son représentant
- Président du Conseil Régional
- Président de l'Université
- Administrateur du GCS
- Directeurs des IFSI
- 3 représentants des EPS de rattachement
- 3 représentants des étudiants IFSI élus par les représentants des étudiants

### Mission

Placée sous la présidence du directeur de l'ARH, la commission spécialisée a pour mission de proposer et de mutualiser les orientations et expériences pédagogiques fixées par l'Assemblée Générale

Elle donne un avis consultatif sur les projets de délibération de l'Assemblée Générale

---

---

# La situation en mars 2010

- Une concertation engagée à 3 niveaux :

**DRASSIF** : groupe de travail chargé notamment d'élaborer des conventions-type :

- Convention constitutive du GGS
- Convention de partenariat

**FHF / IDF** : réunions directions d'EPS et directions d'IFSI (25/9/2009 et 15/02/2010) et constitution d'un groupe de travail

**Conseil Régional** : mise en place d'un groupe de travail chargé d'analyser les impacts financiers de la réforme

- Un recensement achevé des souhaits de rattachement des établissements (courrier JP Burnier du 04/11/2009)
-

# Partenariat IFSI/UNIVERSITES

Légende :

AP HP

FHF

CRF

FEHAP

Universités	Institut de formation en soins infirmiers	Universités	Institut de formation en soins infirmiers
Université Paris Descartes (Paris V)	<p>IFSI Cochin</p> <p>IFSI Lycée Rabelais</p> <p>IFSI Esquirol, Saint Maurice</p> <p>IFSI Sainte Anne</p> <p>IFSI Saint Joseph</p> <p>IFSI Diaconesses</p>	Université Paris Diderot (Paris VII)	<p>IFSI Bichat</p> <p>IFSI Lycée René Auffray, Clichy</p> <p>IFSI Louis Mourier, Colombes (F)</p> <p>IFSI Saint Louis (F)</p> <p>IFSI Argenteuil</p> <p>IFSI Beaumont:Oise</p> <p>IFSI Eaubonne (F)</p> <p>IFSI Gonesse</p> <p>IFSI Moisselles (S+F)</p> <p>IFSI Pontoise</p>
Université Pierre et Marie Curie (Paris VI)	<p>IFSI Charles Foix, Ivry</p> <p>IFSI Pitié-Salpêtrière (F)</p> <p>IFSI Saint-Antoine</p> <p>IFSI Tenon</p> <p>IFSI Nanterre</p> <p>IFSI Villeneuve Saint Georges</p> <p>IFSI CRF Paris</p> <p>IFSI CRF Mantes la Jolie</p> <p>IFSI Léonie Chaptal, Sarcelles</p> <p>IFSI Franco Britannique, Levallois</p> <p>IFSI Stelle, Rueil Malmaison (F)</p> <p>IFSI Croix Saint Simon, Montreuil</p>		Université Paris Ouest

# PARTENARIAT IFSI/UNIVERSITES

(suite)

Légende :

AP HP

FHF

CRF

FEHAP

Universités	Institut de formation en soins infirmiers
Université Paris Sud	<p>IFSI Antoine Bécère, Clamart</p> <p>IFSI Kremlin Bicêtre</p> <p>IFSI Paul Brousse, Villejuif (F)</p> <p>IFSI Paul Guiraud, Villejuif</p> <p>IFSI Barthélémy Durand, Etampes</p> <p>IFSI Perray Vacluse</p> <p>IFSI Sud Francilien</p>
Université Paris Val de Marne (Paris XII)	<p>IFSI Emile Roux, Limeil Brévannes (F)</p> <p>IFSI Henri Mondor, Créteil</p> <p>IFSI Coulommiers</p> <p>IFSI Fontainebleau (F)</p> <p>IFSI Lagny Marne la Vallée</p> <p>IFSI Meaux</p> <p>IFSI Melun</p> <p>IFSI Montereau</p> <p>IFSI Provins</p> <p>IFSI Théodore Simon, Neuilly / Marne</p>

Universités	Institut de formation en soins infirmiers
Université Paris Nord (Paris XIII)	<p>IFSI Avicenne, Bobigny (F)</p> <p>IFSI Jean Verdier, Bondy</p> <p>IFSI R. Ballanger, Aulnay / Bois</p> <p>IFSI Delafontaine, Saint Denis</p> <p>IFSI Ville Evrard, Neuilly / Marne</p> <p>IFSI Louise Couvé, Aubervilliers (F)</p>

---

# La situation en mars 2010

- Un dispositif GCS qui, finalement, ne concerne plus que les établissements FHF / IDF
  - Une échéance (juin 2010) de plus en plus difficile à respecter
  - Des interrogations qui persistent sur le périmètre des GCS et sur les possibilités, voire l'intérêt, d'administrer plusieurs groupements
  - Vers un GCS unique pour les établissements FHF / IDF ?
-